



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GUADELOUPE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Le 17 novembre 2021

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **COVID-19/ Point de situation en Guadeloupe (du lundi 8 Novembre au dimanche 14 Novembre 2021, semaine 45)**

Le niveau de circulation virale a légèrement augmenté. La situation reste stable au niveau hospitalier. Le taux de positivité est à 1,5 % et le taux d'incidence à 58,6 /100 000 habitants. Le respect des mesures de protection individuelle et collective est impératif.

#### Epidémiologie :

Pour la semaine du 8 Novembre 2021 au 14 Novembre 2021 (semaine 45), le nombre de nouveaux cas positifs dépistés sur le territoire est de **221** (*source SI-DEP ARS, personnes testées en Guadeloupe*) contre **168** (*données consolidées*) pour la semaine 44.

**224 cas positifs** au total sont comptabilisés par **Santé publique France** qui intègre dans ses chiffres les personnes ayant une résidence principale en Guadeloupe et testées aussi bien dans l'hexagone que dans notre département. Ce chiffre est en augmentation par rapport à celui de la semaine **44 (183 données consolidées)**. En prenant en compte les *données consolidées*, cela porte à **55 147, le nombre de cas cumulés de coronavirus confirmés par tests PCR et antigéniques pour des résidents guadeloupéens depuis début 2020.**

**En semaine 45, 14 770 tests supplémentaires** (RT-PCR et test antigéniques) ont été réalisés pour des résidents guadeloupéens (*faits sur le territoire et hors du territoire*) versus **13 170 (données consolidées) en semaine 44**. Il a été enregistré un **nombre total de 551 264 analyses** réalisées depuis le début de l'épidémie. L'ARS dénombre **12 940 tests antigéniques** réalisés sur le territoire en semaine 45 contre **11 644** la semaine passée.

**Le variant DELTA circule toujours majoritairement.**

Au cours de la semaine 2021-45, aucun nouveau **cluster n'a été déclaré.**

#### Mesures barrières

**Afin de maintenir la dynamique épidémique favorable, le respect des gestes barrières associé à la vaccination sont indispensables.**

**Il est important de bien comprendre que nous formons une chaîne de protection et que le relâchement de certains favorise la diffusion de l'épidémie avec des conséquences lourdes pour les plus fragiles.**

**En cas de suspicion de contamination, avec ou sans symptômes, il est impératif de s'isoler en attendant de faire son test de dépistage et de joindre son médecin par téléphone avant de se déplacer. En cas d'absence, il faut contacter l'association de garde médicale ADGUPS au 05 90 90 13 13.**

**En famille, l'isolement d'un cas confirmé parmi d'autres membres de la famille non encore contaminés, doit être aussi la règle pour éviter la diffusion intra familiale du virus.**

**En cas de persistance ou d'aggravation des symptômes, il faut contacter par téléphone votre médecin traitant ou l'ADGUPS au 05 90 90 13 13. Appelez le SAMU (centre 15) en cas de symptômes importants, en particulier la gêne respiratoire.**

Les personnes fragiles, de tout âge, souvent porteuses de maladies chroniques, doivent continuer à se protéger impérativement grâce aux gestes barrières mais aussi en refusant les contacts physiques (embrassades, accolades...). En cas de symptômes, ces personnes sont invitées à contacter leur médecin traitant dès les premiers signaux. N'attendez pas d'avoir des signes graves !

Une vigilance est toujours demandée aux ambulanciers et autres transporteurs des personnes malades et/ou immunodéprimées. Même vaccinées, elles doivent être transportées seules. Le port du masque est obligatoire et les mesures d'hygiène doivent être respectées par tous.

### **Hospitalisations / Décès**

En cette semaine 45 d'après les données SIVIC exploitées par Santé publique France, il y a eu **14 nouvelles hospitalisations COVID en Guadeloupe** et **3 nouvelles admissions en soins critiques (réanimation et soins intensifs et continus)**. Le nombre de cas graves est toujours lié à des patients fragiles présentant des comorbidités.

Selon les données Sursaud/Oscour (exploitation Santé publique France), on comptabilise par ailleurs **22 passages aux urgences du CHU pour suspicion de COVID, 1 aux urgences du CHBT et 1 à la clinique des Eaux claires**.

Hier soir, nous étions à **35 lits de réanimation activés (30 au CHUG, 5 au CHBT)** auxquels s'ajoutent **13 lits de soins critiques. 30 patients étaient en réanimation (dont 8 patients covid et parmi eux 1 patient transféré de la Martinique)**.

**14 patients** étaient hospitalisés en service de médecine COVID **sur les 67 lits ouverts** dans les différents établissements.

**36 patients** étaient en service de soins et réadaptation (SSR) **et 22 en hospitalisation à domicile (HAD)**. A ce jour et depuis l'apparition de la quatrième vague, ce sont au total **63 patients** qui ont été évacués vers l'hexagone. Parmi ces personnes évacuées, nous déplorons 11 décès. 23 personnes sont rentrées en Guadeloupe.

3 patients non COVID ont été évacués du CH de Saint-Martin vers la Guadeloupe.

Selon les données SIVIC, **1 patient est décédé** en semaine 45 au centre hospitalier de Guadeloupe. Il s'agit d'un homme âgé de 93 ans.

Ces données ne prennent pas en compte à ce jour les décès survenus en ville.

### **Les indicateurs de suivi de l'épidémie :**

L'ARS suit avec vigilance les indicateurs suivants :

**Le taux d'incidence mesure le nombre de personnes positives à la Covid-19 sur 100 000 habitants sur une période d'une semaine.** Deux seuils sont fixés, un seuil de vigilance à **10/100 000** habitants et un seuil d'alerte à **50/100 000** habitants.

Si on considère l'ensemble des **résidents en Guadeloupe entrés dans SI-DEP** (données Santé publique France), le taux d'incidence<sup>1\*</sup> est de **59 /100 000** hab.

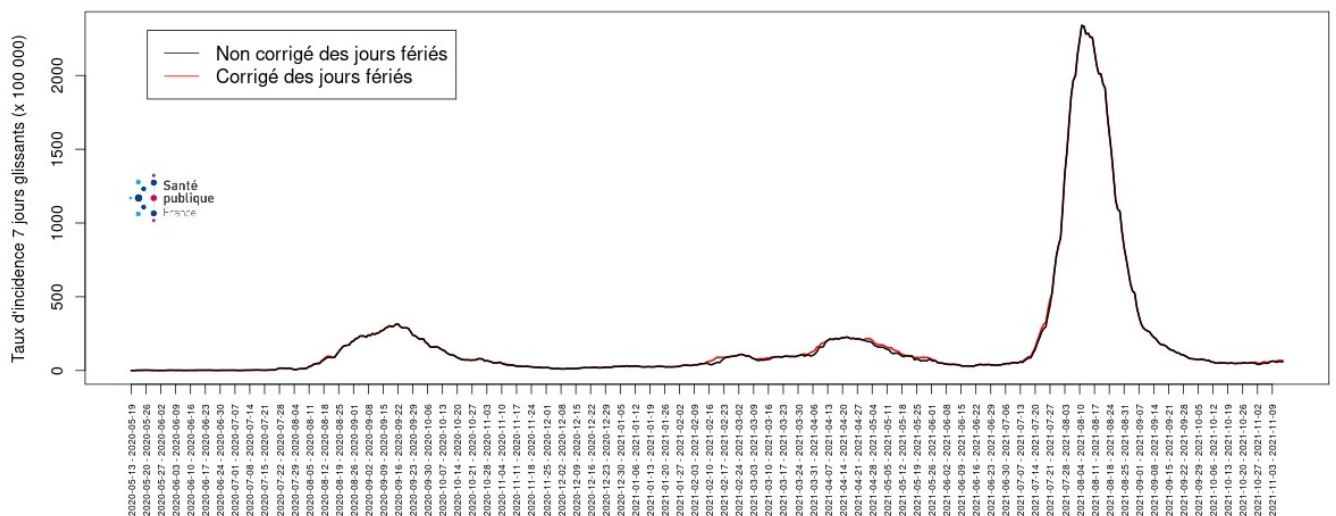
Si on considère uniquement les **personnes testées sur le territoire**, le taux d'incidence est en **augmentation**, estimé en semaine 45 à **58,6 /100 000** habitants versus **44,6 /100 000** (données consolidées) en semaine 44 (Source SIDEPARS).

---

1 *\*taux d'incidence corrigé avec prise en compte de l'effet du jour férié du 11 novembre de la semaine 2021-45.*

Graphique 1 :

Taux d'incidence 7 jours glissants (x 100 000) - département : 971



Source : Santé Publique France.

Le graphique 1 présente l'évolution du taux d'incidence\* en Guadeloupe (sur 7 jours glissants) du 13/05/2020 au 14/11/2021. Pour les 7 derniers jours glissants (du 08/11/2021 au 14/11/2021), ce taux est en légère augmentation comparé aux 7 jours glissants précédents (du 01/11/2021 au 07/11/2021).

En semaine 45 et en comparaison des valeurs de la semaine 44, les **taux d'incidence sont stables dans la plupart des zones du territoire, et sont au-dessus du seuil d'alerte à la CARL et dans le Nord Basse-Terre**

À titre d'illustration, les taux sont les suivants :

Dans le Nord Grande-Terre (50,2 / 100 000 en semaine 45 versus 55,4 en semaine 44), à Marie-Galante (27,9 / 100 000 en semaine 45 versus 27,9 / 100 000 en semaine 44), à la Désirade (0 / 100 000 versus 0), aux Saintes (0 / 100 000 contre 0), CAP Excellence (35,9 / 100 000 contre 42,9), au Grand Sud Caraïbe (40,6 / 100 000 versus 15,7).

A contrario, nous observons une **augmentation** du taux d'incidence à la CARL (75,9 / 100 000 en semaine 45 versus 58,5) et dans le Nord Basse-Terre (73,3 / 100 000 versus 41,2 / 100 000).

**Le taux de positivité mesure le nombre de personnes positives à la Covid-19 / nombre de tests réalisés sur une semaine.** Deux seuils sont fixés, un seuil de vigilance à 5 % et un seuil d'alerte à 10 %.

Le taux de positivité des tests réalisés pour les résidents de Guadeloupe quel que soit le lieu de prélèvement (*données Santé publique France*) est inférieur au seuil de vigilance. Il est de **1,5 %**, faible et stable par rapport à la semaine précédente (**1,4 %**).

Le taux de positivité des tests réalisés en Guadeloupe (*données SIDEPSARS*) se situe à un niveau comparable, en subissant une petite augmentation à **1,5 % contre 1,3 % (données consolidées) en semaine 44**.

**Le facteur de reproduction effectif du virus (R)** représente le nombre moyen de personnes qu'une personne infectée peut contaminer. La variation du R dépend du comportement de chacune et de chacun d'entre nous. Le R effectif calculé sur les prélèvements réalisés du 07/11/2021 au 13/11/2021 était de **1,15 significativement supérieur à 1**.

### Les campagnes de tests :

**La campagne de dépistage en communes se poursuit. Voici la liste des prochaines communes qui accueilleront la campagne de dépistage itinérante :**

➤ **Semaine 46 :**

Le 18/11/2021, Baie-Mahault, Centre Commercial Destreland, 7h30-11h30

Le 19/11/2021, Abymes, Centre Commercial Milénis, 7h30-11h30

➤ **Semaine 47 :**

Le 25/11/2021, Baie-Mahault, Centre Commercial Destreland, 7h30-11h30

Le 26/11/2021, Abymes, Centre Commercial Milénis, 7h30-11h30

**La gratuité des tests est prolongée au-delà de la fin de l'état d'urgence sanitaire afin de suivre l'évolution de l'épidémie dans les quinze jours qui suivent sur les mêmes critères épidémiologiques. L'objectif est d'adapter la méthodologie épidémiologique dans la période de transition en intégrant notamment les résultats de l'enquête de séroprévalence que nous avons commandée à SPF. Cette adaptation, qui nous garantira un bon suivi sur de nouvelles bases, sera finalisée fin novembre / début décembre.**

**La gratuité des tests prendra donc fin le 6 décembre prochain.**

### Point obligation vaccinale :

**La loi n° 2021-1040 du 5 août 2021** relative à la gestion de la crise sanitaire prévoit l'obligation vaccinale des personnes travaillant dans les secteurs sanitaire, social et médico-social, ainsi que la mise en place du « passe sanitaire » pour l'accès à certains lieux. L'obligation concerne tant les personnels soignants que les personnels administratifs et techniques exerçant dans les centres hospitaliers, les cliniques, les maisons de retraite, les établissements pour personnes âgées, les personnes en situation de handicap, les professionnels ou bénévoles qui travaillent au contact des personnes âgées ou fragiles, y compris à domicile : les aides à domicile accompagnant les personnes fragiles âgées (bénéficiaires de l'APA) et handicapées (bénéficiaires de la PCH, qu'elles interviennent en tant qu'employées de services à domicile, ou directement salariées par un particulier employeur.

L'obligation est applicable également aux :

- professionnels de santé libéraux, conventionnés ou non ainsi qu'aux salariés qui partagent leurs locaux.
- transporteurs sanitaires,
- services de santé au travail,
- personnels militaires
- pompiers (professionnels et bénévoles)

**Les premières orientations concernant les modalités de la mise en œuvre de cette obligation vaccinale sur nos territoires ultramarins ont été dessinées avec les directeurs d'établissements, les URPS et les ordres des professionnels de santé en conformité avec les instructions du ministre des solidarités et de la santé.**

En revanche, les professionnels de crèches, d'établissements ou de services de soutien à la parentalité ou d'établissements et services de protection de l'enfance ne sont pas concernés par l'obligation vaccinale à ce jour.

Pour les collégiens, les lycéens et les étudiants non soumis à l'obligation vaccinale, les centres de vaccination peuvent proposer un accueil et des séances spécifiques à leur attention.

La vaccination des agents publics de l'Etat sera facilitée par leur employeur et des autorisations spéciales d'absence pourront être accordées pour le temps strictement nécessaire à ces agents y compris pour accompagner leurs enfants à un rendez-vous vaccinal.

## **Vous pouvez justifier de votre statut vaccinal de la façon suivante :**

- statut vaccinal complet à la COVID (2 doses) :
  - joindre une attestation certifiée de vaccination contre la COVID 19, téléchargeable sur <https://attestation-vaccin.ameli.fr>
- statut vaccinal incomplet (1 dose) :
  - joindre un justificatif de 1<sup>ère</sup> injection, téléchargeable sur <https://attestation-vaccin.ameli.fr>
- en l'absence d'engagement du schéma ou d schéma vaccinal complet
  - antécédent d'infection à la COVID de plus de 11 jours et de moins de 6 mois :
    - joindre un certificat de rétablissement en cours de validité, téléchargeable sur <https://sidep.gouv.fr>
  - contre-indication médicale à la vaccination contre la COVID 19 :
    - joindre un certificat médical de contre-indication à la vaccination contre la COVID-19

**A ce jour, le taux de protection des soignants libéraux est passé de 76% en semaine 41 à 85,30% sur le territoire. Les médecins et les dentistes enregistrent un taux de plus de 92%, les masseurs-kinésithérapeutes de plus de 88%, les orthoptistes-orthophonistes de plus de 86%, les sages-femmes de plus de 84% et les infirmiers de près de 80%.**

**Il est à noter que le taux de vaccination du personnel est de 85 % au CHUG, de 88% à l'établissement public de santé mentale, de 90% au CH de Saint-Martin, de 95 % au CHBT, de 99% au CH de Marie-Galante, et de 100% à la Polyclinique Saint-Christophe.**

**60 % des EHPAD ont un taux de vaccination compris entre 90% et 100%.**

### **Point Vaccination :**

Nous devons accélérer la vaccination afin de protéger les plus fragiles mais aussi créer une immunité collective dans notre archipel.

Des séances supplémentaires sont proposées le samedi par certains centres de vaccination ou sur des jours ouvrables.

**Face à cette flambée épidémique, la vaccination constitue la pièce maitresse de la sortie de crise. La vaccination est ouverte à l'ensemble de la population âgée de 12 ans et plus. L'accès aux centres de vaccination se fait avec ou sans RDV. Des opérations « d'aller vers » sont aussi régulièrement organisées sur le territoire.**

### **La liste des centres de vaccination s'établit comme suit :**

- Centre Hospitalier de Sainte-Marie à Marie Galante,
- Centre de vaccination de Deshaies,
- -Centre Hospitalier de Capesterre Belle Eau,
- Centre Hospitalier de la Basse-Terre,
- Centre éphémère du Carmel à Basse-Terre,
- Centre Hospitalier Universitaire de la Guadeloupe, Pointe-à-Pitre pour les professionnels de santé,
- Centre Hospitalier Louis-Constant Fleming à Saint-Martin,
- Centre de vaccination de Vieux-Habitants,
- Centre de vaccination du Moule,
- Centre de vaccination de Morne-À-L'eau,
- Maison de santé pluri professionnelle (MSP) « le Souffle du Nord » à Port-Louis,
- Centre de vaccination de l'URPS médecins libéraux à la maison médicale de garde de Chauvel : la vaccination des personnes se fait sur inscription, par leurs médecins traitants,
- Vaccinodrome Pôle Caraïbes : à l'aéroport ouvert tous les jours, du lundi au dimanche de 8h à 18h
- Vaccinodrome du vélodrome de Gourdeliane : ouvert du lundi au dimanche de 8h à 18h. Le vaccibus lui est rattaché.

Les horaires d'ouverture de certains centres ont changé. La mise à jour est disponible sur le site Internet de l'ARS.

Le VACCIBUS poursuit ses tournées de vaccination Grande-Terre selon un planning suivant :

- Jeudi 18/11/2021 : Morne-à-L'eau, place de la mairie, de 8h à 13h.
- Vendredi 19/11/2021 : Baie-Mahault, centre commercial Village de Jarry, de 8h à 13h.

Des équipes mobiles composées d'un médecin et d'une infirmière se déplacent au domicile de nos aînés à leur demande dans le cadre d'une campagne de vaccination à domicile qui a commencé **le 15 Octobre**. Cette campagne s'adresse à tous nos aînés à partir de 75 ans.

Depuis le début de cette campagne nous avons déjà réalisé **66 vaccinations à domicile**. Si vous êtes volontaires inscrivez-vous en appelant RIPOSTE au 0590-99-14-74.

Les modalités de prise de RV dans les centres de vaccination pour les personnes prioritaires et résidentes en Guadeloupe et dans les îles du nord demeurent inchangées :

- Une inscription via son médecin traitant ;
- Une inscription en ligne via internet, via les plateformes de RDV choisies par ces centres de vaccination, sur le site de Sante.fr ;
- Une inscription via un numéro d'appel unique pour notre région (Guadeloupe et îles du Nord) sur la plateforme dédiée au public et aux professionnels « TAP/RIPOSTE COVID 19 » au 05 90 99 14 74 du lundi au dimanche de 8H à 17H.

Sur appel téléphonique les personnes de plus de 75 ans se voient proposer des rendez-vous de vaccination prioritairement dans les centres de vaccination.

### **Campagne de rappel**

**La campagne de rappel du vaccin COVID concerne :**

- **les personnes de plus de 65 ans**
- **les personnes à très haut risque de forme grave**
- **les personnes présentant des pathologies facteurs de risques de forme grave**
- **les personnes sévèrement immunodéprimées et les adultes de leur entourage**
- **les personnes ayant reçu le vaccin Janssen**
- **les professionnels de santé, l'ensemble des salariés des secteurs de la santé et du médico-social, les aides à domicile intervenant auprès de personnes vulnérables, les professionnels du transport sanitaire, les pompiers, quel que soit l'âge et le mode d'exercice**

**La dose de rappel peut être administrée à ce jour préférentiellement avec le vaccin PFIZER :**

- **6 mois après un schéma vaccinal complet,**
- **Dès 4 semaines après l'injection pour les personnes ayant été vaccinées par le vaccin Janssen**

**Il suffit de prendre RDV auprès du professionnel de santé de votre choix ou en centre de vaccination**  
**Dans son allocution du 9 novembre, le président de la République indique :**

- **Qu'à partir du 15 décembre 2021, les personnes de 65 ans et plus, concernées par une troisième dose, c'est-à-dire celles qui ont reçu leur deuxième dose de Pfizer 6 mois auparavant ou leur dose de Janssen depuis plus de 4 semaines, devront justifier de ce rappel pour prolonger la durée de validité de leur passe sanitaire.**
- **Qu'une campagne de rappel visant les personnes de 50 à 64 ans sera lancée au mois de décembre.**

**Au Mardi 16 Novembre 2021 :**

**245 642 injections cumulées en semaine 45 en Guadeloupe versus 243 389 en semaine 44, soit 2 253 injections de plus :**

**Pfizer :** 202 964 injections dont 112 833 1ères injections et 87 867 2ièmes injections et 2 264 3ièmes injections

**AstraZeneca :** 6 171 injections dont 3 800 1ères injections et 2 371 2ièmes injections

**Moderna :** 36 507 injections dont 19 835 1ères injections et 16 672 2ièmes injections

**6 552 adolescents de 12 à 17 ans ont reçu la 1<sup>ère</sup> injection et 1 877 ont reçu la 2<sup>ème</sup> injection à ce jour en Guadeloupe**

**Taux de couverture vaccinale des moins de 18 ans en 1<sup>ère</sup> injection : 18,67 %**

**Taux de couverture vaccinale (au moins une injection) des personnes de plus de 18 ans :**

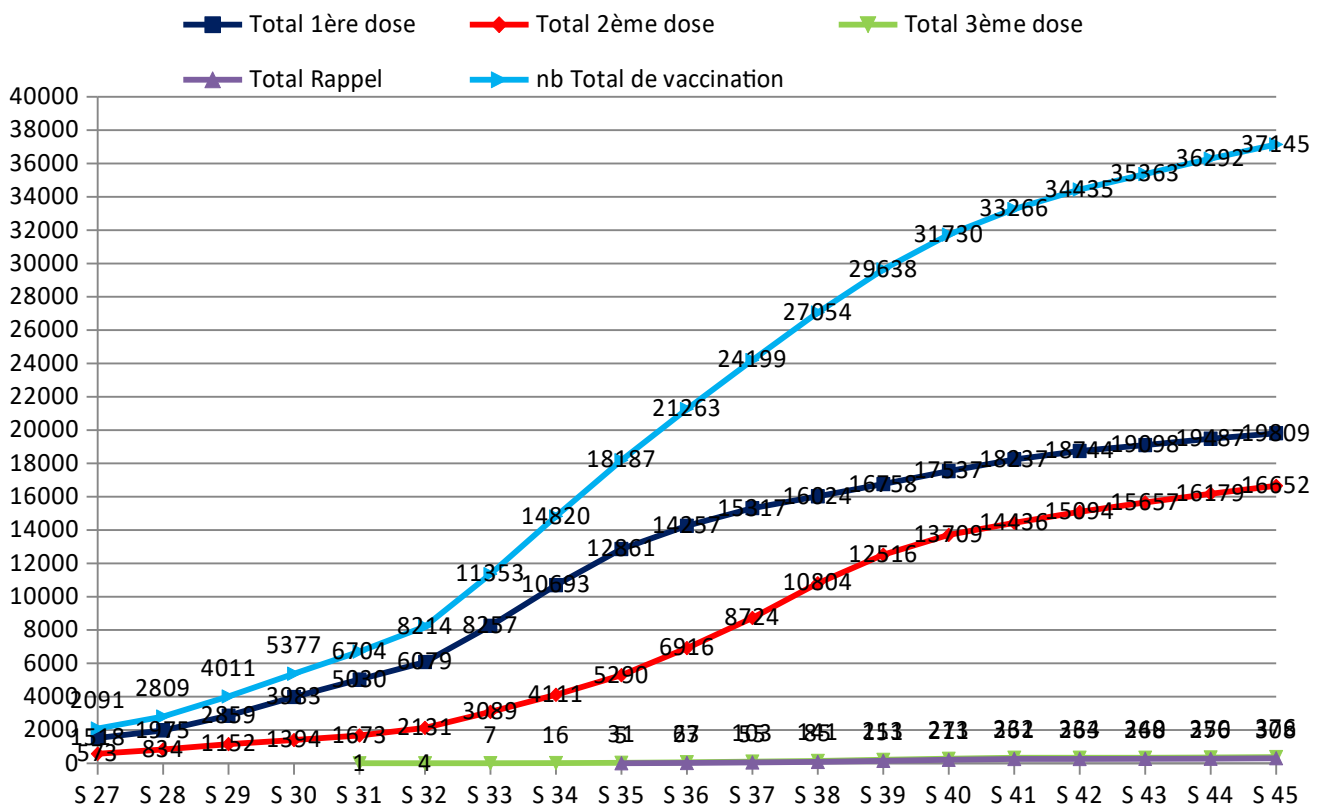
- Guadeloupe : **46,43 %**

- Saint-Martin : **48,06 %**

- Saint-Barth : **79,65 %**

**Taux de couverture vaccinale (au moins une injection) de la population de plus de 12 ans en Guadeloupe: 43,47 %.**

Graphique 2 : Evolution de la vaccination en ville (Moderna).



SI-RIPOSTE ARS

## Information sur le QR Code

Toute personne vaccinée contre le COVID peut obtenir son attestation papier de vaccination dans laquelle est insérée le QR Code nécessaire pour la constitution du pass sanitaire en France à partir du 9 juin :

- soit en la réclamant après sa vaccination en centre ou auprès du médecin ou du pharmacien.
- soit en la téléchargeant en format PDF à partir du site Ameli.fr (<https://attestation-vaccin.ameli.fr>) ; vous pouvez ainsi l'imprimer, l'enregistrer sur votre téléphone ou l'intégrer dans l'application mobile TOUS ANTI COVID que vous aurez téléchargée préalablement.

Il suffira de flasher de QR code situé sur le côté droit de l'attestation et celle-ci sera automatiquement conservée dans l'application mobile TOUS ANTI COVID.

Elle pourra servir de preuve officielle de vaccination dans les lieux où elle est demandée (manifestations, grands rassemblements par exemple)

Si vous avez la preuve de votre vaccination et que vous n'êtes pas encore en possession de cette attestation (ou n'arrivez pas à l'obtenir via Ameli.fr), vous pourrez profiter d'une consultation chez votre médecin pour lui demander de vérifier que votre nom figure bien dans l'application VACCIN COVID à laquelle il a accès et, à défaut, lui demander de procéder à votre inscription sur la base de votre carnet de vaccination. Cette solution exceptionnelle vous permettra d'avoir votre QR code sur l'attestation papier qu'il va vous remettre.

**La plateforme TAP/RIPOSTE COVID-19 est toujours à l'écoute au 05 90 99 14 74.** Si vous souhaitez vous faire vacciner ou si vous êtes médecins, infirmiers volontaires, nous recensons vos demandes.

**Une nouvelle cellule a été créée à RIPOSTE avec un numéro d'appel dédié : 05 90 44 62 20. Les patients qui ont un soignant en arrêt provisoire ou définitif de son activité de ville peuvent joindre cette cellule. Les opérateurs les guideront et orienteront vers des professionnels de santé de ville en activité dans leur zone géographique afin d'éviter ainsi des ruptures de soins.**

**En cas de suspicion de COVID, contactez votre médecin traitant ou l'ADGUPS (tél : 0590 90 13 13) pour avoir un médecin généraliste ou bien le SAMU (faire le 15).**

***Signalez vos symptômes au médecin***

***Renforçons tous notre vigilance. Respectons les gestes barrières.***

***Ne lâchons rien. Plus que jamais tenons ensemble.***

***La seule protection connue à ce jour contre le COVID est la VACCINATION***